

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC527

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot et M. Peu

ARTICLE 37**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	45 000 000	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	45 000 000
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur les augmentations de budgets conditionnées. Ces crédits conditionnés à des changements structurels apparaissent comme une potentielle épée de Damoclès. L'audiovisuel public a fait énormément d'efforts budgétaires ces dernières années (190 millions d'euros). Les différentes entités doivent pouvoir bénéficier de ces augmentations de manière inconditionnelle.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 du programme 841 est abondée en AE et CP de 45 millions. Les crédits sont prélevés sur l'action 1, hors titre 2, du programme 848